



58^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Débat général

Genève, le 20 mars 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse est préoccupée par la forte hausse des exécutions en **Arabie Saoudite**. Elle exhorte les autorités saoudiennes à prendre des mesures concrètes pour restreindre l'application de la peine de mort conformément au droit international. En particulier, elle les appelle à abolir la peine de mort pour les personnes mineures au moment des faits et à instaurer un moratoire sur son usage pour les infractions liées aux drogues.

Mon pays exprime sa préoccupation face à la situation des défenseurs des droits de l'homme au **Burkina Faso**. Nous invitons les autorités à tout mettre en œuvre pour les protéger des risques auxquels leurs activités les exposent et d'assurer qu'ils puissent mener leur engagement sans entrave, et dans le respect des droits de l'homme.

La Suisse demeure profondément préoccupée par l'escalade de la violence des gangs en **Haïti**, entraînant une détérioration de la situation sécuritaire et des violations et abus flagrants des droits de l'homme. Elle appelle les autorités à renforcer leur devoir de protection, à intensifier la lutte contre le trafic d'armes et à garantir la reddition des comptes.

La Suisse demeure alarmée par l'augmentation continue des violations et abus des droits de l'homme en **Russie**. Elle condamne l'impunité persistante des gardiens de prison ayant torturé des détenus ainsi que la détention prolongée et arbitraire d'avocats et de défenseurs des droits de l'homme. Elle exhorte les autorités à respecter leurs obligations internationales, à garantir la justice pour les victimes de torture et à mettre fin à la répression visant ceux qui défendent les droits fondamentaux.

La Suisse s'inquiète de la violation du principe de non-refoulement dans le cas du récent transfert de 40 Ouïghours par la **Thaïlande** vers la Chine. La Suisse rappelle l'importance pour les États de procéder à une évaluation minutieuse du risque individuel de violations des droits de l'homme, et de mettre en place les mécanismes de protection correspondants, lorsqu'ils transfèrent des migrants vers un autre pays.

En **Chine**, la Suisse reste alarmée par la répression récurrente du droit à la liberté d'expression. Par ailleurs, nous rappelons à la Chine d'assurer le plein respect des droits des minorités ethniques, religieuses et linguistiques au Xinjiang, au Tibet et dans le reste du pays. Toute personne transférée d'un état tiers doit être traitée conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme.

Je vous remercie.